CHARTE DE PARTENARIAT – LE CLUB FSS
Faculté des Sciences du Sport

Entre les soussignés

« NOM du Partenaire »
Adresse :
Représenté par
Ci-après dénommé le « Partenaire »
D'une part,

La Faculté des Sciences du Sport,
163 Avenue de Luminy, 13009 Marseille :
Représentée par
Pr. Christophe Bourdin, Doyen,
D'autre part,

1. Préambule

La Faculté des Sciences du Sport (FSS) d'Aix-Marseille Université (AMU) forme des étudiants dans les domaines du sport, des activités physiques et du mouvement humain. Proposant des diplômes à bac+3, bac+5 et bac+8, mais également des diplômes courts d'établissement, la FSS forme de futurs professionnels dans plus de 50 métiers différents :

Métiers de l'Education et de la Formation ; Métiers de la Recherche et de l'Ingénierie ; Métiers des Activités Physiques Adaptées et Santé ; Métiers de la Gestion des Structures Sportives et de Loisirs ; Métiers de l'Ergonomie et de la Performance ; Métiers du Management des Organisations Sportives…

Soucieux d'apporter des savoirs, des savoir-faire mais également des savoir-être à ses 1800 étudiants annuels, la FSS met toute son énergie pour assurer la meilleure insertion professionnelle à ces étudiants. Au cœur des formations proposées, la professionnalisation des cursus nécessite des relations étroites avec le monde économique et des liens forts avec les entreprises, les associations, les fédérations, les clubs et les collectivités susceptibles de recruter les étudiants en stage, en alternance et d'embaucher les diplômés.

Dans la continuité des actions menées par la Direction des Partenariats au Monde Socio-Economique (DPMSE) d'AMU, la FSS souhaite renforcer sa coopération de proximité avec le monde socio-professionnel (industriels, start-ups, associations, clubs, fédérations, collectivités territoriales …) pour aider à la réussite et à **l'insertion professionnelle** de tous ses étudiants mais également afin de mieux répondre aux **besoins du monde socio-économique du territoire**, engagé dans le monde du sport, des activités physiques et du mouvement humain (Facteurs Humains) au sens plus large.

Cet engagement se concrétise dans la mise en place d'un Club des Partenaires de la FSS, appelé ***Le Club FSS***. Les partenaires de la FSS adhèrent à ce club en signant la présente charte de partenariat, qui traduit le développement de relations privilégiées entre les structures.

2. Objet de la charte

La présente charte règle les relations entre la **Faculté des Sciences du Sport et les entreprises, clubs, associations, fédérations et institutions** qui adhèrent à son Club des partenaires avec pour objectif de :

1. Animer le tissu socio-économique pour provoquer des synergies nouvelles dans le domaine du Sport, de l'activité physique et des facteurs humains,
2. S'associer concrètement et durablement au développement de la Faculté des Sciences du Sport,
3. S'impliquer dans la formation et l'insertion des professionnels et futurs professionnels,
4. Participer aux développements des activités des partenaires du monde socio-économique.

Les parties se tiendront informées, en temps utiles, des projets pouvant entrer dans le champ de cette charte ou de tous dispositifs nouveaux pouvant faire l'objet d'ajouts dans la charte.

3. Les engagements des membres du Club FSS

Les partenaires s'engagent à soutenir des actions du Club autour des thèmes suivants :

a. Valeurs et engagement sociétal

Le Partenaire, adhérent au Club FSS, partage les valeurs véhiculées par le sport : entraide, solidarité, respect, engagement. Le fonctionnement du Club sera basé sur ces valeurs et sur leurs respects. L'engagement des partenaires est construit sur une vision partagée de ce que doivent être les relations entre une Faculté et le monde socio-économique et sur une volonté d'un partenariat gagnant-gagnant.

b. La formation

Les partenaires travaillent conjointement à l'amélioration des formations, à l'adéquation avec les besoins du monde socio-économique et en termes de compétence enseignées.

La FSS

☑ Diffusion et promotion des offres de stages et d'emplois auprès des étudiants et du réseau des alumni de la FSS;

☑ Priorité des meilleurs étudiants sur les offres de stage et d'emplois des partenaires du Club ;

☑ Invitation du partenaire aux conseils de perfectionnement des diplômes nationaux et aux procédures de recrutement des étudiants ;

☑ Consultation des besoins du partenaire lors de constructions des dossiers d'habilitation des diplômes ;

☑ Montages adaptés et conjoints de projet de formation continue, en bénéficiant de la logistique AMU ;

Le partenaire

☐ Accueil d'étudiants de la FSS en stage, en alternance ;

☐ Intervention de spécialistes du monde socio-économique dans le cadre de la formation des étudiants de la FSS ou dans le cadre de conférences métiers, journées portes ouvertes…

☐ Versement à la FSS de tout ou partie du solde de la taxe d'apprentissage due par l'entreprise ou financement de projets de la Faculté via la fondation d'AMU ;

☐ Accueil et visites de groupes d'étudiants et/ou de personnels de la FSS dans l'entreprise ;

c. La recherche

Les adhérents au Club sont des partenaires privilégiés pour développer leur projet de recherche et de valorisation de leurs travaux.

La FSS

☑ Réalisation de projets techniques et/ou scientifiques au sein de la FSS et de ses laboratoires d'appui à la demande des partenaires ;

☑ Accueil et visites de professionnels à la FSS et dans les laboratoires associés. Accompagnement de recherches de compétences scientifiques au sein des laboratoires associés à la FSS et à AMU ;

Le partenaire

☐ Consultation des moyens et compétences de la FSS pour la mise en place de projets Recherche & Développement ;

d. L'événementiel et la communication

Les signataires s'engagent à mettre en place conjointement des actions et des moyens de communication pour faire vivre le Club FSS. Ils valideront conjointement les documents élaborés.

La FSS	Le partenaire
☑ Mise à disposition de locaux (installations sportives, salles de cours, amphithéâtre, salle des thèses…) à des conditions préférentielles pour des événements entreprises ;	☐ Parrainage de promotions d'étudiants et de la soirée de remise des diplômes de la Faculté des Sciences du Sport ;
☑ Soutien à la promotion de l'image employeur des partenaires de la FSS, de leurs métiers et de leurs besoins en recrutement auprès des étudiants et diplômés ;	☐ Soutien à la promotion de l'image de la FSS et de ses formations sur les outils de communication du partenaire ;
☑ Organisation de deux évènements festifs par an pour réunir l'ensemble des partenaires du Club et faciliter la mise en relation ;	☐ Parrainage ou participation aux manifestations organisées par les étudiants de la FSS (ex. Coupe de France de VTT ; Trophée International des Talents Etudiants…) ;

4. Date d'effet et de reconduction

La présente charte prend effet à compter du jour de la signature pour une durée d'un an et renouvelée par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties. Si la charte n'est pas signée à la date de la première conférence plénière, le partenaire ne pourra intégrer le club ou y rester.

5. Résiliation

La présente charte pourra être dénoncée à la demande d'un partenaire, notamment en cas de non-respect des engagements énoncés ci-dessus. Toutes les actions déterminées pour l'année en cours seront menées à leur terme afin de ne pas pénaliser les étudiants.

A Marseille, le (date)

Pour la Faculté des Sciences du Sport
d'Aix-Marseille Université

Pr. Christophe Bourdin, Doyen

Pour (le partenaire)